



Allaman, le 8 octobre 2018

## Préavis municipal N° 5/2018

### Budget 2019

#### Au Conseil général d'Allaman

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman du 26 octobre 2015, nous vous soumettons le budget de la bourse communale pour l'année 2019. Lors de l'établissement de celui-ci, nous sommes restés aussi réalistes et pragmatiques que possible et avons également tenu compte de la situation durant cette année 2018.

Les chiffres définitifs du nouveau budget 2019 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2017	Budget 2019
CHARGES	2'840'568.91	2'968'219.00
REVENUS	2'756'655.43	2'732'333.00
EXCEDENTS DE CHARGES	83'913.49	235'886.00

Au niveau de l'Administration, les revenus et les charges sont en augmentation par rapport au budget 2018. Quelques ajustements, notamment au niveau des charges sociales, des contributions à la caisse de pension et des honoraires du mandat boursier. Egalement, une augmentation de CHF 7'953.00 de notre part pour pallier aux déficits des lignes de transports par rapport aux comptes 2017.

Pour les Finances, nous avons tenu compte du taux d'imposition actuel, de l'impôt foncier et des habitants au 31.12.2017 (442 habitants). Le budget est calculé avec prudence. En raison de la RIE III, soit la nouvelle fiscalisation des entreprises, les impôts sur le bénéfice net des personnes morales est calculé à la baisse, malgré la compensation annoncée par l'Etat, soit une diminution de CHF 70'000.00 par rapport au budget 2018. Péréquation : le compte de sortie avec le montant de CHF 556'051.00 est supérieur de CHF 6'176.00, soit 1% par rapport aux comptes 2017. Péréquation : le compte d'entrée avec le montant de CHF 54'583.00 est supérieur de CHF 15'678.00, soit 40% par rapport aux comptes 2017. En finalité, la péréquation nette est de CHF 501'468.00, en diminution de CHF 9'502.00 par rapport aux comptes 2017. Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif de CHF 20'000.00 sont prévus avec un prélèvement sur les fonds de réserve.

Dans les Domaines et Bâtiments, les revenus sont stables par rapport au budget 2018. Pour la location de la Grande Salle, maintien de la location à CHF 80'000.00 par an. En effet, la conjoncture actuelle démontre les difficultés financières rencontrées par les commerçants. Nous avons pris en compte dans les charges, l'entretien des immeubles que nous devons effectuer pour un montant total de CHF 51'650.00.

Sous Terrain/Camping, le changement de la barrière du chemin des Ânes ainsi que la facturation du SIDERE en rapport avec l'eau pour chaque domaine ont été pris en compte.

Pour les Travaux, les charges sont en légère augmentation par rapport au budget 2018. Ceci est en lien avec l'entretien des routes, la modification des zones de parc, y compris l'équipement (panneaux, marquages, horodateurs) qui prendront effet en 2019. Raison pour laquelle nous activons un prélèvement de CHF 80'000.00 sur le fonds de réserve. D'autre part, les produits sont en augmentation de CHF 26'000.00 par rapport au budget 2018. En effet, nous avons une augmentation des charges sur les ordures ménagères et déchets de CHF 8'000.00 par rapport aux comptes 2017. Ceci a une incidence sur la taxe des déchets qui sera entièrement facturée aux habitants.

A relever dans le budget 2019 que nous devons percevoir la taxe du Canton de Vaud pour les futures STEP, soit CHF 9.00 par habitant, ce qui se traduit avec CHF 3'978.00 dans les comptes Réseaux d'égouts et d'épuration. Ce montant ne sera pas facturé aux habitants mais déduit des taxes annuelles perçues.

En matière d'Instruction publique, Enseignement primaire et Enseignement secondaire : les chiffres sont à la baisse de CHF 6'929.00 par rapport aux comptes 2017, soit 3% en raison du nombre d'élèves qui est plus important en primaire qu'en secondaire. Ceux-ci sont répartis dans les deux cycles en raison de l'application de Harmos.

Pour la Police, Police 2000 est en augmentation de CHF 1'333.00, soit 2% par rapport au budget 2018. Les autres charges sont pratiquement inchangées et les revenus sous forme d'imputation interne et de prélèvement sur les fonds de réserve en tiennent compte.

La Sécurité sociale, qui tient compte de l'ARASMAC avec une augmentation de CHF 2'704.00, soit 3% par rapport aux comptes 2017, va en parallèle du système Harmos et des structures d'accueil obligatoires. Pour la participation à des charges cantonales, le montant est de CHF 601'265.00, en augmentation de CHF 32'645.00, soit 6% par rapport aux comptes 2017.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède et en conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre la décision suivante :

## **Décision**

### **Le Conseil général d'Allaman**

- **Vu le préavis municipal N° 5/2018 et ses annexes,**
- **Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

## **DECIDE**

**d'accepter le Préavis N° 5/2018 relatif au Budget 2019 qui présente un excédent de charges de Frs 235'886.00.**

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis délibéré et adopté en séance de Municipalité du 8 octobre 2018 pour être soumis au Conseil général d'Allaman du 10 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic  
Patrick Guex



La Secrétaire  
Murielle Gilly

Annexes : - Budget 2019  
- Tableau des investissements 2019